

La consultation publique lancée par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur son rapport « Expositions aux niveaux sonores élevés de la musique : Recommandations sur les niveaux acceptables » a été prolongée : vous êtes sollicité pour y répondre jusqu'au 9 mai 2013.

---



La consultation publique lancée par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur son rapport « Expositions aux niveaux sonores élevés de la musique : Recommandations sur les niveaux acceptables » a été prolongée : vous êtes sollicité pour y répondre jusqu'au 9 mai 2013.

Pour la première fois, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) lance une consultation publique sur un de ses rapports. Cette consultation porte sur le rapport « Expositions aux niveaux sonores élevés de la musique : Recommandations sur les niveaux acceptables » du HCSP. Elle s'adresse aux gérants ou propriétaires de discothèques et boîtes de nuit, de salles de concerts et spectacles, et des divers lieux de loisirs ou de culture musicale (salles, auditoriums, studios d'enregistrement, etc.) diffusant de la musique. Elle concerne également les personnes qui fréquentent ou travaillent dans ces lieux, les fabricants de matériels de sonorisation, les associations concernées par la lutte contre les nuisances sonores, les acteurs de la santé, etc.

Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires,

Parmi les recommandations formulées dans son rapport, le HCSP propose notamment :

- une définition des niveaux d'exposition acceptables sur la base de 85 dB A pour 8 heures, soit un niveau moyen de 91 dB A pour une exposition de deux heures, équivalent à un niveau de 100 dB A pour 15 min ;
- un niveau sonore maximal de 120 dB C à ne pas dépasser, pour respecter le seuil de dangerosité de l'oreille.

Vous pouvez lire le rapport et participer à cette consultation publique en remplissant le [questionnaire présent sur le site du HCSP](#)

. La consultation publique est prolongée jusqu'au 9 mai 2013.